

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 03 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 28/06/2024

Présents : MM. GUILLAUME, PIREYRE, MASSON, NAPOLY, PELLETIER, PODEVIN et Mmes PLOS, CLOUVEL, DEBOAISNE, PAYSAC.

Excusée : Mme BARRAUD qui a donné procuration à M. GUILLAUME

Absente : Mme Florence PEYRON

Secrétaire de séance : Céline CLOUVEL

Approbation de la séance du 05 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 05 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1-Délibération n°28 : nouvelles adhésions au SIAREC

-Nouvelles adhésions

Les communes d'Égliseneuve près Billom et de Reignat ont demandé leur adhésion au SIAREC pour la compétence assainissement collectif. Le syndicat a délibéré favorablement à leur requête et les communes membres doivent dorénavant entériner cette adhésion et la modification de statuts qui en découle. Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide l'adhésion des deux nouvelles communes.

-RPQS 2023 : il est présenté en séance par le Maire et validé par l'Assemblée.

2-Travaux de Gardy

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion de présentation de l'aménagement du village. Le Conseil municipal approuve ce projet. Début en juillet. La date du vendredi 12 juillet à 18h00 est retenue pour aller à la rencontre des habitants de ce village afin de les informer des travaux qui seront réalisés.

3-Élection législatives

Composition du Bureau de vote du 07 juillet (pour rappel 5 équipes de 2 heures chacune)

- ✓ 08h à 10h : Mrs Masson, Napoly, Pelletier
- ✓ 10h à 12h : Mmes Clouvel, Mally et Mr Podevin
- ✓ 12h à 14h : Mmes Pireyre, Plos et Mr Pireyre
- ✓ 14h à 16h : Mmes Tennerel, Rousset, Foulhoux
- ✓ 16h à 18h : Mmes Chalmette, Deboaisne et Mr Guillaume

4-Primagaz

Compte-rendu annuel des activités 2023 pour la concession de Montmorin : 1865.19€ de redevance d'occupation du domaine public pour 1 237 mètres linéaires. La distribution publique de gaz propane sur le territoire de la concession est régie par un contrat de concession daté du - d'une durée de 25 ans. Primagaz est titulaire du contrat de concession depuis le 20/06/2005 et a repris l'exploitation des usagers le 13/09/2007 et l'exploitation technique le 13/09/2007. Au 31 octobre 2023, on comptait 5 branchements au réseau de distribution dont 3 usagers consommateurs ((dont la commune pour la cuisine de la salle des fêtes). En 2023, la cellule DSP PRIMAGAZ n'a enregistré aucune demande de branchement. Au mois de novembre 2023, Primagaz a déclenché le changement de son ERP et a mis en place l'application SAP. C'est un type de logiciel utilisé dans de nombreuses entreprises afin de centraliser toutes les activités et données sur un seul outil. Cette évolution a eu un impact non négligeable. Bien que l'activité ait pu être maintenue, certaines missions ont été ralenties durant les 2 derniers mois de l'exercice notamment la facturation. De plus, ces perturbations ont obligé Primagaz à arrêter les comptes financiers de l'année au 31/10/2023 empêchant une facturation complète de leurs clients sur les 2 derniers mois de l'année. C'est pourquoi, l'activité du CRAC est basée sur 10 mois et non sur l'année civile complète. Primagaz subit un déséquilibre financier sur notre concession également due à la sobriété énergétique de la réglementation RE2020 avec une baisse de la consommation des usagers en moyenne de 15% cette année sur le plan national. La hausse de consommation sur l'année 2023 n'est due qu'aux régularisations de consommations des usagers suite à la relève de printemps.

5-Questions diverses

-Nature aux pattes : Monsieur Mally ramènera ses chèvres cette année encore sur les buttes du château afin de les entretenir. Il a pris un peu de retard avec les conditions climatiques.

-Lavoir d'Oriol : la toiture est en cours de réhabilitation par les habitants du village. Les gros matériaux ont été fournis par la commune. La fontaine n'étant pas inscrite à l'inventaire de Mérimée, il est donc possible d'apporter quelques modifications à ce lavoir. Les élus envisageraient la possibilité d'y aménager une boîte à livres.

-Troc plantes : Diane Deboaisne propose de reconduire cette manifestation les 6 et 7 septembre, avec des conférences sur les reconductions paysagères présentée par Pierre Enjelvin de l'Observatoire Photographique des Territoires du Massif Central et sur la place des jardins dans le paysage par un paysagiste du CAUE le vendredi soir. Le troc plantes se déroulera le samedi matin.

-Diane Deboaisne rappelle le système de petite rémunération des jeunes à partir de 14 ans durant les vacances scolaires pour des travaux d'intérêt général instauré par les élus de Sauxillanges et souhaite que la commune réfléchisse à ce type d'action. Le Maire

lui répond qu'une action identique est déjà menée par Billom Communauté avec les chantiers de jeunes durant lesquels les jeunes sont désormais légèrement rémunérés.

-Un emplacement est toujours recherché pour l'implantation d'un futur composteur partagé par le SBA.

-Lucien Masson annonce que les travaux du four de la Martre devraient être terminés sous peu. Les élus réfléchissent à une date pour l'inaugurer.

-SARL 2TP a terminé le fauchage d'été des chemins communaux. Le curage des fossés pourra commencer

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 20 heures 30.

Prochain Conseil le 04 septembre 2024.